

L'Adresse—M. Manly

Si je puis me permettre de citer quelques chiffres, je signale-
rai que 43 des 46 régions des provinces de l'Atlantique ont été
classées dans les catégories 3 et 4, soit les catégories qui béné-
ficient de l'aide maximale. Au Québec, 60 des 76 régions
appartiennent aux catégories 3 et 4. Je le répète, une seule des
29 régions de la Colombie-Britannique a été classée dans la
catégorie 3 et aucune dans la catégorie 4. Le reste se partagent
entre les catégories 1 et 2. S'il existe un programme destiné à
venir en aide aux entreprises, cette aide devrait s'adresser aux
régions où le taux de chômage est le plus élevé. Nous aime-
rions voir modifier le mode de classement de sorte qu'il tienne
compte des taux réels de chômage.

M. le vice-président: La parole est au député de Missis-
sauga-Sud (M. Blenkarn) qui désire poser une question supplé-
mentaire.

M. Blenkarn: J'en déduis donc, monsieur le Président, que le
député ne s'en prend pas tant à la coupure budgétaire qu'au
fait que l'on n'ait pas jugé sa circonscription comme étant une
région défavorisée, aux abois, qui a besoin d'assistance sociale.
Je suis étonné de l'entendre dire pareille chose car il me semble
que sa circonscription se trouve dans une partie plutôt floris-
sante de la Colombie-Britannique où le niveau de vie est passa-
blement élevé et les gens raisonnablement à l'aise. Je me
demande si le député estime que sa circonscription est si défa-
vorisée qu'elle devrait être classée dans la catégorie 3 ou même
4.

M. Manly: Monsieur le Président, j'ai fait remarquer que
nous souffrions d'un taux de chômage extrêmement élevé en
Colombie-Britannique parce que le gouvernement provincial y
met en œuvre le même genre de mesures répressives que le
gouvernement fédéral actuel est en train d'adopter. Si ce der-
nier persiste dans cette voie, c'est le pays tout entier qu'il fau-
dra ranger dans la catégorie 4 et qui aura besoin d'une aide
maximale.

Je voudrais que l'on adopte une formule en vertu de laquelle
pour tenir compte du taux de chômage réel, l'on attribuerait
une catégorie et l'on accorderait de l'aide aux secteurs qui sont
aux prises avec le chômage et qui ont besoin d'un programme
de réorganisation industrielle, notamment le secteur forestier
de la Colombie-Britannique. Cette province n'obtient pas sa
juste part dans le cadre du programme d'aide actuel.

M. McDermid: Monsieur le Président, j'ai quelques ques-
tions à poser au député. Pendant la dernière semaine de la
législature précédente, celui-ci a dû accepter comme moi cer-
taines modifications de dernière heure apportées à la Loi sur
les Indiens visant à supprimer les dispositions discriminatoires
à l'endroit des femmes autochtones. Le député me dirait-il si le
Nouveau parti démocratique partage l'avis de l'Assemblée des
premières nations et des Indiens en général qui prétend avoir le
droit de décider qui peuvent être membres de leurs bandes?

● (1130)

M. Manly: Monsieur le Président, je remercie le député de
m'avoir posé cette question. L'Association des femmes autoch-
tones et l'Assemblée des premières nations en sont arrivées,
l'année dernière, à une entente selon laquelle le gouvernement
fédéral serait tenu de reconnaître la condition d'Indien aux

personnes dont le nom figure sur une liste générale. Ces per-
sonnes auraient ainsi droit à l'aide du gouvernement fédéral,
mais il appartiendrait aux bandes indiennes de décider quels
seront les membres qui les composeront. J'appuyerais cette
position pourvu qu'elle soit conforme aux règles interdisant la
discrimination, de telle sorte que ce qui est acceptable aux
hommes le soit aussi aux femmes.

Effectivement, il faut que les Premières nations indiennes
aient un certain droit de regard sur la composition de leurs
bandes. Cependant, le gouvernement fédéral a le devoir fonda-
mental de consentir aux Premières nations indiennes les
moyens financiers qui leur permettront à certaines femmes et à
leurs enfants de réintégrer leurs bandes sans qu'il leur en coûte
trop.

Quand le gouvernement fédéral présentera son projet de loi
tendant à supprimer la discrimination, il n'oubliera pas,
j'espère, que nous devons prévoir les sommes nécessaires afin
que les Indiens n'aient pas à faire seuls les frais du change-
ment. On dit, à juste titre, que la justice n'a pas de prix. Cette
maxime s'applique également aux Indiens qui ne devraient pas
garder les Indiennes en otage en attendant que le gouverne-
ment fédéral leur verse les montants voulus. Les Indiens com-
mencent à prendre conscience du problème et leur position là-
dessus a beaucoup évolué, ainsi que le député voudra bien
l'admettre.

En revanche, cette maxime s'applique aussi au gouverne-
ment fédéral. Nous devons faire l'impossible afin que les col-
lectivités indiennes disposent de moyens financiers suffisants
pour que les Indiennes réintègrent les bandes sans que cela
n'exacerbe la pauvreté qui afflige, le député ne l'ignore pas, la
plupart des collectivités indiennes.

M. le vice-président: Le ministre des Pêches et des Océans
(M. Fraser) a la parole pour poser une question.

M. Fraser: Je voudrais faire une observation et poser une
question, monsieur le Président. A propos de l'industrie fores-
tière dont le député a parlé, je suis sûr qu'il va vouloir signaler
que c'est un gouvernement conservateur qui, en 1979-1980, a
donné une plus grande importance au Service canadien des
forêts en y nommant un sous-ministre adjoint. Le but était
évidemment de lui conférer le rang de département d'État, et
c'est chose faite depuis septembre: on est loin de l'espèce
d'oubli où glissait ce service à l'intérieur de l'administration
fédérale.

Cela me fait toujours plaisir de voir mon collègue de Colom-
bie-Britannique faire valoir les besoins bien légitimes de
l'industrie forestière. Je l'en félicite. Je sais par ailleurs qu'il
voudra reconnaître que notre parti, contrairement au gouverne-
ment précédent, accorde de l'importance à cette industrie et
oriente son action dans le sens que souhaite le député.

Je voudrais lui demander, pour commencer, s'il croit qu'il
faut s'attaquer au problème du déficit. Ensuite, si nous lui
demandions où il appliquerait des mesures d'austérité qui stop-
perait la montée de la dette déficitaire directe et aussi le très
grave problème de la dette indirecte, par où commencerait-il
au juste?